



## **Concerne : les frais scolaires pour l'année 2019-2020**

Vous trouverez, ci-après, une estimation du montant des frais pouvant vous être réclamés par notre école conformément au prescrit de l'article 100 du décret missions du 24 juillet 1997 et leur répartition (frais obligatoires, facultatifs et services) ainsi que les modalités de paiement de ces frais. Cette estimation se base sur les frais réclamés pour l'année scolaire 2018-2019 sujets à réajustements.

### **1. Les frais scolaires obligatoires**

Frais que les établissements scolaires peuvent réclamer aux parents concernant des biens/des activités obligatoires payants.

#### **Pour tous les élèves :**

- Les photocopies (0,02 €/copie) : maximum 75 €/an  
(Provision de 30 € en début d'année et décompte en fin d'année)
- La piscine (5 séances par an / 2 € par séance) : 10 €/an  
(Provision de 10 € en début d'année et décompte à la fin du cycle)

#### **Pour certains élèves (en fonction de leur classe ou de leurs options) :**

- Les sorties et activités culturelles, sportives ou autres (transport inclus) maximum 70 €/an *Exemples : théâtre, jeunesses musicales, excursion de maximum 1 jour, journée sportive, printemps des sciences, ...*
- Les voyages de plus d'un jour à l'étranger : maximum 450 €/an  
(600 € pour le voyage de rhéto)

#### **Pour les élèves qui font le choix de ne pas acheter les manuels scolaires :**

*L'école les met à leur disposition sous forme de prêt via la société Rent a Book.*

2. **Les frais scolaires facultatifs** (frais que les établissements scolaires peuvent proposer sans les imposer) :

- Achat de feuilles de test (en fonction du professeur) voir l'éducateur référent
- Achat du t-shirt de gym avec le logo de l'école 5,50 €/pièce
- Achat de matériel de dessin et de technologie en 1e et 2<sup>e</sup> 20 €
- Location à l'année d'un casier (dans la limite des disponibilités) 5 €
- Caution pour la clé du casier (remboursable si restitution) 15 €

3. **Les services proposés hors mission d'enseignement (frais extra-scolaires)** :

- Photos de classe selon le tarif du photographe
- Petite restauration voir tarif
- Distributeur de boissons et de friandises 0,90 € à 1 €

4. **Les modalités de paiement des frais scolaires :**

Dans le but de réduire au maximum la circulation d'argent dans l'école et de vous faciliter la vie ainsi que celles de vos enfants et de nos enseignants, nous encaissons la majorité des frais scolaires par virement bancaire (AP School).

Un décompte périodique de frais faisant office de facture vous sera remis au maximum une fois par mois.

En fin d'année scolaire, si votre compte présente un solde en votre faveur, vous pourrez en demander le remboursement.

En cas de difficultés financières, **la direction est à votre écoute, et ce dans la plus grande discrétion, afin de trouver une solution.** Sachez d'ores et déjà que pour les voyages de plus d'un jour, l'école pratique à chaque fois un échelonnement du paiement.

*Chaque année, l'ensemble des paiements oubliés ou négligés par les parents (pas grand-chose pour la plupart) occasionne une perte de plusieurs dizaines de milliers d'Euros. Ce sont des sommes que nous ne pouvons pas utiliser pour aider les familles en difficultés ou pour renouveler notre matériel pédagogique. Il n'y a pas de petite dette envers l'école, chaque centime compte. Merci pour votre compréhension.*